

MAGISTRAT

Descriptif du métier et missions principales

« La magistrature française est composée des magistrats du siège et du parquet. Gardien de la liberté individuelle, le magistrat exerce une mission essentielle au sein de la société. Représentant l'autorité judiciaire, il applique et fait appliquer la loi pour permettre aux citoyens de vivre ensemble. La magistrature est une fonction d'excellence, humaine, qui requiert rigueur, éthique et une grande capacité d'écoute et d'analyse. L'indépendance du magistrat, inscrite dans la Constitution, est garantie par le président de la République. »

Il s'agit d'un fonctionnaire de justice nommé et rémunéré par l'Etat. On distingue ainsi les magistrats du siège (les juges) et les magistrats du parquet (les procureurs). Les magistrats du siège représentent 75 % des effectifs.

On compte plus de 8 000 magistrats en France dont 60 % de femmes.

Au cours de sa carrière, le magistrat peut changer plusieurs fois de fonctions : travailler au parquet en tant que procureur, puis rejoindre le siège en tant que juge d'instruction ou juge des enfants par exemple. Ces nombreuses fonctions permettent au magistrat d'intervenir dans les domaines notamment économique, international, carcéral, hospitalier, familial et de la protection de l'enfance.

Conditions d'accès au métier

L'accès au concours de magistrat se fait sur concours.

Que ce soit pour devenir magistrat du siège ou du parquet, il faut candidater à un même concours.

L'École nationale de la magistrature (L'ENM) organise chaque année trois concours d'accès :

- **Le premier concours** ou concours externe pour les étudiants (voir une présentation des épreuves de ce concours ci-après)
- **Le deuxième concours** ou concours interne pour les fonctionnaires
- **Le troisième concours** ouvert aux personnes justifiant au moins de 8 années d'activité professionnelle ou d'un mandat électif

Des recrutements sur dossier sont également institués de façon permanente.

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Attention : **les candidats peuvent se présenter au maximum trois fois** à chacun des trois concours d'accès à L'ENM.

Seule la présence physique à au moins une épreuve est comptabilisée, et non le simple dépôt d'un dossier. En 2019, 59% des lauréats passaient le concours pour la première fois, 35% pour la deuxième fois et 6% pour la troisième fois. Le nombre de places offertes au concours est déterminé annuellement par le ministère de la Justice.

POSTES OFFERTS	2020	2019	2018
AUX 3 CONCOURS	250	250	250
AU 1^{ER} CONCOURS	192	192	192

Le premier concours

- Etre de nationalité française
- Etre âgé de 31 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours. Des dérogations sont possibles sous conditions
- Etre en position régulière au regard du Code du service national (certificat JAPD, journée d'appel et de préparation à la défense ou attestation d'exemption)
- Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à quatre années d'études après le baccalauréat, que ce diplôme soit national, reconnu par l'Etat ou délivré par un Etat membre de la Communauté Européenne et considéré comme équivalent par le ministre de la justice après avis d'une commission prévue par l'article 17-1 du décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié, ou d'un diplôme délivré par un institut d'études politiques, ou encore avoir obtenu le certificat attestant la qualité d'ancien élève d'une école normale supérieure.

En réalité, la quasi-totalité des candidats admis ont au moins un bac+5 (Master 2), sans quoi le socle des connaissances fait généralement défaut.

- Etre de bonne moralité et jouir de ses droits civiques
- Remplir les conditions d'aptitudes physiques nécessaires à l'exercice des fonctions et être reconnu indemne ou définitivement guéri de toute affection donnant droit à un congé de longue durée.

Il s'agit d'un concours très sélectif.

Le 1er concours est composé de 5 épreuves d'admissibilité, puis de 5 épreuves d'admission (dont 1 facultative).

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Les épreuves d'admissibilité se déroulent traditionnellement en juin pour les concours d'accès et en septembre pour les concours complémentaires. Les épreuves d'admission ont généralement lieu entre les mois de septembre et de décembre pour les concours d'accès et en novembre pour les concours complémentaires.

Épreuves écrites d'admissibilité à compter de 2020

Connaissance et compréhension du monde contemporain – durée : 5h – coefficient : 4

Composition portant sur une question posée aujourd'hui à la société française dans ses dimensions judiciaires, juridiques, sociales, politiques, historiques, économiques, philosophiques et culturelles.

Droit civil et procédure civile OU Droit pénal et procédure pénale – durée : 5h – coefficient : 4

Composition dont le sujet est au choix du jury.

Droit civil et procédure civile OU Droit pénal et procédure pénale – durée : 3h – coefficient : 4

Cas pratique dont le sujet porte sur la matière non retenue par le jury pour l'épreuve de composition ci-dessus.

Note de synthèse – durée : 5h – coefficient : 3

A partir de documents se rapportant à des problématiques judiciaires, juridiques ou administratifs.

Droit public – durée : 3h – coefficient : 2

Une épreuve composée deux questions

Épreuves orales d'admission à compter de 2020

Anglais – durée : 30 mn – coefficient : 2 Une épreuve comportant le compte rendu d'un texte suivi d'une conversation.

Droit de l'Union européenne OU droit international privé OU droit administratif – durée : 25 mn – coefficient : 4

Au choix du candidat lors du dépôt de candidature.

Droit social OU droit des affaires – durée : 25 mn – coefficient : 4

Au choix du candidat lors du dépôt de candidature.

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Mise en situation et entretien avec le jury – durée : 30 + 40 mn – coefficient : 6

Épreuve comportant successivement :

a) Une mise en situation collective sans préparation, au cours de laquelle un groupe d'au moins 3 candidats analyse un cas concret devant le jury.

b) Un entretien avec le jury comprenant un exposé du candidat sur une question d'actualité posée à la société française ou sur une question de culture générale ou judiciaire, suivi d'une conversation avec le jury permettant notamment d'apprécier la personnalité du candidat et portant sur le parcours et la motivation de celui-ci et sur sa participation à la mise en situation. La conversation s'appuie sur une fiche individuelle de renseignements remplie par le candidat admissible.

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Épreuve facultative - Seconde langue étrangère – durée : 30 mn – coefficient : 1

au choix du candidat : allemand, espagnol, italien ou arabe littéral. Bonus dans la limite de 10 points.

Pour trouver le détail du programme du premier concours notamment, les dates d'inscription au concours, ainsi que des annales du concours, rendez-vous sur le site de l'ENM : <https://www.enm.justice.fr/devenir-magistrat/se-reperer-dans-les-concours/je-suis-etudiant>

L'issue du concours est suivie d'une formation rémunérée de 31 mois, partagée entre de nombreux stages et une formation à l'École nationale de la magistrature (ENM) à Bordeaux.

Il s'agit de l'unique école de formation des magistrats de l'ordre judiciaire. Elle a pour missions :

- L'organisation des concours
- La formation initiale des futurs magistrats français
- La formation continue des magistrats en fonction
- La formation de magistrats d'Etats étrangers liés à la France par des accords de coopération
- La formation des juges consulaires et juges de proximité, ainsi que de certains collaborateurs de justice.

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Chaque promotion entre à l'ENM en février et sort, deux ans et demi plus tard, en septembre.

Préparation au concours de Magistrat

Une préparation au concours n'est pas obligatoire, mais elle est vivement recommandée. Une préparation à ce concours (admissibilité et admission) est dispensée dans les Instituts d'Etudes Judiciaires (IEJ) implantés auprès des facultés de droit. Les classes préparatoires intégrées, destinées aux étudiants méritants, des organismes privés et les Instituts d'Études Politiques (IEP) préparent également au concours. De plus, certaines UFR de droit proposent une préparation aux concours d'accès à l'ENM couplée à un cursus Master 2.

Zoom : préparation de l'IEJ de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

L'Institut d'Etudes Judiciaires « Pierre Raynaud » de l'université Paris 2 Panthéon-Assas organise une préparation au premier concours d'accès à l'ENM. L'ancienneté de la préparation, la qualité des intervenants et l'intensité des enseignements en font une préparation incontournable au concours de magistrat.

L'I.E.J. accueille les étudiants de toutes les universités. Il n'y a pas de sélection pour être admis à la préparation.

L'IEJ de l'Université Paris II Panthéon-Assas propose également, depuis janvier 2014, une préparation en ligne des trois concours de l'ENM. Les cours en ligne sont disponibles sous forme de vidéos enrichies sur la plateforme AGORASSAS. Pour de plus amples informations, notamment sur les dates d'inscription, les frais d'inscription, veuillez consulter le site d'AGORASSAS à l'adresse suivante : <http://www.agorassas.fr/>

Le parcours d'études avec l'Université Paris II Panthéon-Assas

- [M2 Droit privé général](#)
- [M2 Droit pénal et sciences pénales](#)
- [M2 droit fiscal](#)
- [M2 Justice et droit du procès](#)
- [M2 Justice pénale internationale](#), etc.

Qualités et compétences requises

- Connaissances pointues du droit ;
- Rigueur et déontologie ;
- Aptitude à décider ;
- Capacités d'écoute et d'analyse.

Emploi

Les perspectives d'emploi sont plutôt bonnes car la France manque de magistrats. La magistrature compte ainsi plus de 1000 postes vacants qui ne trouvent pas preneur.

Salaire du débutant : La rémunération est de 2 600 € net par mois en début de carrière et peut atteindre plus de 8 000 € avec les primes en fin de carrière. Pour les 2ème et 3ème concours, l'expérience professionnelle antérieure peut être prise en compte.

Pour aller plus loin

1) Ressources disponibles en salle de documentation du CIO

Logiciel Parcouréo (fiches métiers disponibles)

ONISEP. *Atlas de la formation initiale en France*. (CD rom pour rechercher des formations dans la France disponible sur les ordinateurs du CIO)

ONISEP Parcours. *Les métiers du droit*. 2016

ONISEP Parcours. *Les métiers de la justice*. 2015

L'ETUDIANT. *Le grand livre des métiers*. 2018

SIREY SPECIAL CONCOURS. *Magistrat catégorie A*. 2015

STUDYRAMA. *Devenir magistrat*. 2018

Classeur CIDJ n°2.51

Dossier salle de documentation n°500 et n°756A

2) Liens utiles

Métiers et secteurs

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

- **Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM)**

Pour mieux connaître les missions du CSM, ses membres, ses compétences et son histoire.

<http://www.conseil-superieur-magistrature.fr/>

- **Ministère de la Justice**

La rubrique du ministère de la Justice consacrée aux métiers de la justice détaille les carrières du secteur, les formations requises et les différents concours.

<http://www.metiers.justice.gouv.fr/>

- **École nationale de la magistrature (ENM)**

Le portail de l'ENM se révèle un précieux outil pour tout savoir sur l'accès aux métiers de la magistrature, y compris à l'international.

<http://www.enm.justice.fr/>

- **Village de la justice**

Le site de la communauté des métiers du droit.

<https://www.village-justice.com/articles/>

Sources utilisées pour réaliser cette fiche

- <https://www.oriane.info/>
- <http://www.cidj.com/>
- <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>
- Classeurs du CIDJ
- ONISEP. *Le dico des métiers*. 2013